

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 06780  
Numéro SIREN : 910 581 891  
Nom ou dénomination : viaprima France

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 28161

# VIAPRIMA

## Décisions de l'associé unique

L'an deux mille vingt-trois,

Le 7 juin à 10 heures,

### La soussignée,

VIAPRIMA FRANCE SAS  
Société par Actions Simplifiée  
Enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 910 581 891  
Dont le siège social est situé 29 rue François 1<sup>er</sup> Paris 75008,  
Représentée par son Président, Monsieur Romain GUILBERT

Agissant en qualité d'associé unique de la société VIAPRIMA France SAS (l'« Associé Unique »).

### A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus du Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Pouvoirs pour formalités

#### Première décision

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte comptable de 4.316 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Associé Unique donne, en conséquence, quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

#### Deuxième décision

L'Associé Unique décide que le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4.316 € sera affecté au report à nouveau.

# VIAPRIMA

## Troisième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur, consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou des résolutions complémentaires

## Clôture

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte, signé par l'Associé Unique.



**L'Associé Unique**  
Monsieur Romain GUILBERT